

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

1 – Coursus

Conformément au schéma d'orientation des établissements d'enseignement culturel et au schéma Départemental, l'École de Musique et de Danse du Carladès a structuré son enseignement en cycles.

A titre exceptionnel, les composantes d'un cycle peuvent être modulées, en accord avec l'équipe pédagogique, afin de permettre à l'élève de s'épanouir pleinement dans sa pratique au sein de l'École de Musique.

Le cycle d'éveil :

2 années d'éveil Musique et Danse (de 4 à 6 ans) : une séance d'une heure par semaine est proposée aux élèves pour s'initier à la musique et la danse avec deux professeurs de ces disciplines en co-intervention.

LE CYCLE D'ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE « Ateliers PATA'SON »			
1ère année	Âge : 4 à 5 ans	1h hebdomadaire	Co intervention
2ème année	Âge : 5 à 6 ans	1h hebdomadaire	Co intervention

ÉVEIL À L'INSTRUMENT			
Durée : 1 an	Année du CP (6 – 7 ans)	20 min hebdomadaire	Tout instruments

Le premier cycle :

La durée d'études dans ce cycle est de 3 à 5 ans suivant le rythme de progression des élèves. L'enseignement est organisé autour de la formation musicale et chorégraphique, de la pratique instrumentale individuelle et / ou collective et de la pratique collective.

LE 1er CYCLE PARCOURS MUSIQUE			
Années	Formation musicale	Cours d'instrument	Pratiques collectives
1	Langage musical et corporel «Atelier EXPLORA'SON» 1h30 hebdomadaire	30 min hebdo / élèves	Non obligatoire
2		30 min hebdo / élèves	
3	Formation musicale «Atelier CRÉA'SON » 1h15 hebdomadaire	30 min hebdo / élèves	1h hebdomadaire minimum
4		30 min hebdo / élèves	

Pratiques collectives :

- Chorale enfant : 1h hebdomadaire (optionnel à partir de la 3ème année)
- Musique de Chambre (duo, trio ...)
- Piano 4 mains
- Ensemble de percussions (Batucada ...)
- Musiques Actuelles

LE 1er CYCLE PARCOURS MUSIQUES AMPLIFIÉES			
Années	Formation musicale	Cours d'instrument	Pratiques collectives
1	Intégrée à la pratique collective	30 min hebdo / élèves cours collectif	En petite et/ou grandes formations 1h30 hebdomadaire
2	Intégrée à la pratique collective	30 min hebdo / élèves cours collectif	En petite et/ou grandes formations 1h30 hebdomadaire
3	Intégrée à la pratique collective	30 min hebdo / élèves cours collectif	En petite et/ou grandes formations 1h30 hebdomadaire
4	Intégrée à la pratique collective	30 min hebdo / élèves cours collectif	En petite et/ou grandes formations 1h30 hebdomadaire

LE 1er CYCLE PARCOURS DANSE			
Année	Formation danse	Cours	Ateliers
1	Langage musical et chorégraphique «Atelier EXPLORA'SON» 1h15 hebdomadaire	À définir	
2			
3	Formation chorégraphique spécifique	À définir	
4			

Le second cycle :

La durée d'études dans ce cycle est de 3 à 4 ans suivant le rythme de progression des élèves.

LE 2 nd CYCLE PARCOURS MUSIQUE			
Année	Formation musicale	Cours d'instrument	Pratiques collectives
1	Mise à niveau 1h30 hebdomadaire	45 min hebdo / élève	1h hebdomadaire minimum
2	«Atelier PROJETS » 1h30 hebdomadaire	45 min hebdo / élève	1h hebdomadaire minimum
3		45 min hebdo / élève	1h hebdomadaire minimum
4		45 min hebdo / élève	1h hebdomadaire minimum

LE 2 nd CYCLE PARCOURS DANSE			
Années	Formation chorégraphique	Cours	Ateliers
1			
2			
3			
4			

2 – l'évaluation

Le passage de cycle, en Formation musicale et instrument, est décidé par un conseil de cycle réunissant tous les professeurs de l'élève. Il est officialisé au cour d'une audition à laquelle est convié un jury extérieur. Au terme de l'audition, ce jury fait part aux élèves de ses remarques.

L'évaluation en formation musicale est pratiquée sous forme de contrôle continu. Un examen de contrôle de connaissance est mis en place pour la validation des acquis de fin de cycles.

L'évaluation de l'élève donne lieu à un bilan pédagogique annuel.

Formation musicale et pratique collective

La formation musicale et la pratique collective font partie intégrante de l'enseignement musical de l'école. L'investissement et l'assiduité de l'élève dans ces disciplines sont garants de la progression instrumentale et musicale des élèves.

Auditions et concerts

L'enseignement musical n'ayant de sens que s'il est associé à la prestation publique, tout élève sollicité pour participer à la vie de l'école au travers de ces manifestations, est tenu d'y apporter son concours.

Enseignement aux adultes

Il est proposé aux élèves adultes de suivre un cursus adapté.

PARCOURS ADULTES			
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Ateliers
Cours de soutien technique	Pratique collective	Pratique collective	

Les ensembles

L'école de musique donne la possibilité aux élèves ayant un niveau instrumental suffisant, de se joindre à un ensemble sans suivre de cours instrumental au sein de l'école.